

HABITATIONS SAINT-ANDRÉ

Adresse 1650, rue Saint-Timothée

Financement confirmé pour les travaux

En juin 2017, l'OMHM annonçait qu'il souhaitait réaliser d'importants travaux dans votre immeuble. La présence de moisissures dans certains logements avait alors été confirmée. Le relogement graduel des locataires a été amorcé. Un projet de rénovation tenant compte de votre expertise et de vos besoins a été préparé. Le but était de pouvoir lancer un appel d'offres et d'octroyer un contrat à un entrepreneur.

Malheureusement, le projet avait dû être repoussé parce que les budgets reçus étaient inférieurs à ceux espérés. L'OMHM vient d'obtenir le financement pour le réaliser. Le relogement reprendra graduellement dans les prochains mois. Tous les locataires seront relogés d'ici la fin de 2021.

Le relogement où en sommes-nous?

- 1 Les locataires qui avaient des problèmes de santé ont déjà été relogés.
- 2 **Les familles avec enfants seront les prochaines à être relogées.** L'objectif est de les reloger avant la rentrée scolaire à l'automne 2021. Votre agente de location – gestion milieux de vie, Monic Masson, communiquera avec vous rapidement pour fixer un rendez-vous. Cela permettra de connaître vos besoins et vos préoccupations et de répondre à vos questions. De plus, un avis écrit vous sera envoyé par la poste.
- 3 **Par la suite, les familles sans enfants, les personnes seules et les personnes âgées seront relogées.** Un avis écrit vous sera envoyé par la poste sous peu. Au courant de l'été, votre agente de location – gestion milieux de vie, Monic Masson, communiquera avec vous pour fixer un rendez-vous. Cela permettra de connaître vos besoins et vos préoccupations et de répondre à vos questions.



Les travaux prévus



- 1 La toiture sera remplacée.
- 2 Les portes et les fenêtres seront remplacées.
- 3 Un nouveau hall d'entrée et une nouvelle rampe d'accès seront construits.
- 4 Les planchers des balcons seront refaits et les garde-corps, remplacés.
- 5 Le garage et le toit-terrasse subiront des travaux de réfection importants.
- 6 Les murs, les planchers, la cuisine et la salle de bain de tous les logements seront décontaminés et remis à neuf.
- 7 Les aires communes : corridors, salle communautaire, buanderie et local pour l'organisme communautaire seront entièrement refaits.
- 8 Toutes les composantes des systèmes qui touchent la ventilation, l'électricité et la plomberie seront remplacées.
- 9 Un mur solaire sera ajouté sur une des façades pour préchauffer l'air du système de ventilation.
- 10 Un local pour le recyclage sera ajouté.
- 11 Des espaces de rangement (resserres) pour tous les locataires seront ajoutés.
- 12 L'aménagement paysager sera refait.



Calendrier

Prochaines étapes à franchir :

Été 2021

Les familles avec enfants seront relogées.

Été - Automne 2021

L'appel d'offre pour les travaux sera lancé. Un contrat sera octroyé à un entrepreneur, si les prix soumis respectent le budget.

Automne 2021

Les familles sans enfants, les personnes seules et les personnes âgées seront relogées.

Hiver – Printemps 2022

Les travaux pourront commencer, si les prix obtenus à la suite de l'appel d'offres respectent le budget.

Automne 2023 – Hiver 2024

Les travaux devraient être terminés.

Printemps – Été 2024

Les locataires qui le souhaiteront pourront réintégrer leur logement aux habitations Saint-André.

pour votre relogement

Voici quelques réponses aux questions les plus fréquentes des locataires.

Q. EST-CE QUE JE VAIS ÊTRE RELOGÉ DANS UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT?

R. Oui. Tous les locataires seront relogés dans un logement propre et repeint.

Q. EST-CE QUE JE SERAI RELOGÉ DANS LE MÊME QUARTIER?

R. Lorsque l'OMHM doit reloger des locataires, il réserve des logements qui deviennent vacants un peu partout dans son parc HLM. Certains se trouveront dans le même quartier ou dans des quartiers voisins, mais d'autres seront plus éloignés. Tout est fonction des logements qui se libèrent.

Q. COMMENT LES LOGEMENTS SERONT-ILS ATTRIBUÉS AUX LOCATAIRES?

R. L'OMHM procédera d'abord au relogement des familles avec enfants, puis au relogement des autres locataires. Les logements seront attribués en fonction des critères suivants :

- besoins particuliers des enfants ou des membres du ménage;
- ancienneté dans l'immeuble.

Q. L'OMHM PAIERA-T-IL MON DÉMÉNAGEMENT?

R. Oui. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à votre disposition. Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue. Nous vous accompagnerons, au besoin.

Q. QUI PAIERA LES FRAIS DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT DE MON TÉLÉPHONE?

R. Vous recevrez une indemnité de 500 \$ au moment de votre relogement. Vous pourrez ainsi payer les frais de débranchement et de rebranchement des services publics : changement d'adresse, services de téléphone, câble et Internet.

Q. EST-CE QUE LE COÛT DE MON LOYER SERA LE MÊME?

R. Le coût du loyer continuera à être établi selon les règles actuelles.

Q. EST-CE QUE JE POURRAI REVENIR DANS MON LOGEMENT APRÈS LES TRAVAUX?

R. Sauf exception, vous pourrez revenir aux habitations Saint-André une fois les travaux terminés.

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

ANDRÉA QUEZADA

Agente de liaison | 514 868-3935 | andrea.quezada@omhm.qc.ca



Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Société
d'habitation
Québec